



SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE DU BORGOU

N° 1740/MS/SGM/DDS-B/SPAF/SA

AVIS DE RECRUTEMENT

(Large diffusion)

Dans le cadre du déploiement des nouvelles ambulances acquises par le Gouvernement du Bénin, la Direction Départementale de la Santé du Borgou (DDS-B), lance un avis d'appel à candidature pour le recrutement de Vingt-un (21) Conducteurs de Véhicules Administratifs (CVA).

Les différents postes d'affectation se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Zone sanitaire	Formations sanitaires	Nombre CVA à recruter	Observations
ZS Nikki-Pèrèrè-Kalalé	CS Nikki	01	
	CS Gnonkourokali	01	
	CS Tasso	01	
	CS Kalalé	01	
	CS Basso	01	
	CS Dunkassa	01	
	CS Diguidirou	01	
	CS Pèrèrè	01	
	CS Guinagourou	01	
ZS Tchaourou	CS Tchaourou	01	
	CS Bétérou	01	
	CS Kika	01	
ZS Parakou-N'Dali	CS N'Dali	01	
	CS Gbégourou	01	
	CS Bori	01	
	CS Parakou	01	
ZS Bembèrèkè-Sinendé	CS Gamia	01	
	CS Bouanri	01	
	CS Sinendé	01	
	CS Sèkèrè	01	
	CS Fô-Bouré	01	
Total		21	

I. CONDITIONS GENERALES

Peuvent faire acte de candidatures, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité béninoise ;
- Être de bonne moralité, accueillant ; discret, dynamique et respectueux ;
- Être en bonne santé et n'avoir aucun signe de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse et toutes autres maladies contagieuses
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir un casier judiciaire vierge datant de moins de 3 mois ;
- Être immédiatement disponible et pouvoir travailler sous pression et en équipe ;
- Pouvoir parler, lire et écrire le français.

II. MISSIONS

Les missions du Conducteur de Véhicules Administratifs sont :

- Assurer le transport des malades, blessés, et parturientes
- Assurer la prise en charge adaptée des malades, blessés, et parturientes et de leur entourage en respectant les règles de sécurité, de dignité, de confidentialité et de confort ;
- Assurer la mise en condition des patients avant leur transport et leur suivi ;
- Rassurer le patient et son entourage lors du transport ;
- Participer au brancardage du patient ;
- Assurer les gestes techniques de qualités et en situation d'urgence
- Assurer le lien entre le centre de référence et le centre d'accueil ;
- Assurer le lien en cas d'intervention avec d'autres professionnels de secours : sapeurs-pompiers, police nationale, croix rouge, etc
- Vérifier que le bio nettoyage du matériel médico-technique embarqué est effectué ;
- Participer aux autres activités
- Renseigner les documents de bord du véhicule ;
- Assurer les travaux d'entretien des ambulances, et l'exécution de toutes autres activités compatibles à sa fonction.
- Mettre à jour les fiches d'entretien et tout document destiné au suivi du véhicule.

III. PROFILS

Le candidat doit remplir les conditions ci-après :

- Être de nationalité béninoise ;
- Être âgé de 25 ans au moins et de 41 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- Être titulaire du CEP (Certificat d'Etude Primaire) + Permis catégorie B +/- C et E et datant de deux (02) ans d'âge au moins ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans le transport de personnes
- Avoir travaillé comme ambulancier dans une structure hospitalière serait un atout ;
- Être ouvert d'esprit, capable de travailler sous pression et en équipe, de jour comme de nuit ;
- Avoir une bonne conscience professionnelle, un sens aigu de responsabilités, la maîtrise de soi, et de l'empathie ;

- Être rigoureux, polyvalent, ponctuel, dynamique, apte à acquérir, et transmettre le savoir-faire ;
- Avoir une bonne condition physique, afin de pouvoir se déplacer sur un terrain difficile.
- Résider dans la localité de travail serait un atout

IV. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Départemental de la Santé du Borgou précisant la formation sanitaire souhaitée (01 page au maximum) ;
- Un curriculum vitae actualisé, détaillé précisant les expériences requises et dûment signé ;
- Une copie de l'acte de naissance sécurisé du candidat ou tout autre acte tenant lieu ;
- Une copie légalisée de la pièce d'identité nationale en cours de validité (les cartes biométriques et CIP ne sont pas à légaliser) ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois, à la date de publication de l'appel à candidatures ou attestation de la demande
- Une copie légalisée de l'attestation ou du diplôme du CEP (pour les diplômes obtenus à l'extérieur, il est exigé une équivalence et/ou une preuve de l'authenticité ;
- Une copie légalisée du permis de conduire ;
- Les copies légalisées des certificats de travail ou attestations de travail et/ou stage professionnel ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une fiche d'inscription à retirer au secrétariat de la DDS B dûment remplie, datée et signée par le candidat.
- Attestation de résidence (facultatif)

V. DUREE DU CONTRAT

Les lauréats au test de recrutement signeront un contrat de travail à durée déterminée **d'un (01) an renouvelable dont une période d'essai de trois (03) mois**. Le contrat sera renouvelé sur la base des performances démontrées et d'une évaluation concluante.

VI. DATE ET LIEU DE DEPOT DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra être déposé au secrétariat de la DDS-B **au plus tard le vendredi 13 décembre 2024**.

Le secrétariat de la DDS-B restera ouvert de **08h à 12h30mn les matins** et de **14h à 17h30mn dans l'après-midi**, les jours ouvrés.

Le dossier complet comportant les pièces requises sera déposé sous plis fermé avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE DE CVA DE (préciser la formation sanitaire) - A N'OUVRIR QU'EN SEANCE** » contre récépissé de dépôt.

VII. MODE DE SELECTION

La sélection se fera suivant les étapes ci-après :

- la présélection sur étude des dossiers déposés ;
- le test écrit (épreuve : code de la route et de la sécurité routière) ;

- la phase pratique (conduite et test oral).

Les résultats de la présélection seront affichés après étude de dossiers. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Tous les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions exigées seront rejetés

Les candidats présélectionnés seront informés de la date de composition et/ou de la suite de la procédure.

Notez bien

- Les diplômes et permis de conduire seront soumis à une vérification d'authenticité
- Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la DDS-B.

Fait à Parakou, le 03 décembre 2024



Dr Virgile Olivier HOUNKPE
DDS Borgou